



A D D I T I O N.

Comme la Peste qui s'étoit fait ressentir dans le Nord, s'est répandue dans les Etats hereditaires de la Maison d'Autriche, & en plusieurs autres Provinces & Lieux d'Allemagne: le Roi rendit à Marly le 28. Aoust 1713. une Ordonnance pour prévenir qu'un mal si dangereux se communique dans son Royaume.

1. **S**A Majesté défend à toutes personnes de quelle qualité & condition qu'elles soient, venans par terre d'Allemagne, ou des Pais qui ont une libre communication avec l'Allemagne, d'entrer dans son Royaume, Pais, Terres & Seigneuries de son obéissance, ni d'y introduire aucune sorte de Danrées, Marchandises, Bestiaux, & autres Animaux venans desdits Pais, sous peine de la vie pour les personnes qui contreviendront aux défenses, & contre celles qui auront favorisé leur entrée: que les Danrées & Marchandises seront brûlées sans être débâllées, les Animaux tuez & brûlez aussi sur le champ.

2. Défend à toutes personnes, Marchands, Négocians & autres, tant Sujets de Sa Majesté qu'étrangers, Habitans dans son Royaume, d'avoir ou entretenir aucune communication avec lesdits Pais.

3. Que les Gouverneurs, Commandans, Intendans & Commissaires départis dans les Provinces de son Royaume, frontieres d'Allemagne, feront incessamment planter des Barrières